



## AVIS PUBLIC – ENTRÉES EN VIGUEUR

**AVIS PUBLIC** est donné que le conseil municipal a adopté lors de sa séance extraordinaire du 22 mars 2022, les règlements suivants :

### **RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 752**

Ce règlement décrète une dépense et un emprunt de 1 062 150 \$ pour l'acquisition d'une niveleuse, d'un balai de rue et d'une remorque vacuum

### **RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 756**

Ce règlement décrète une dépense et un emprunt de 91 211 \$ pour l'implantation d'une génératrice au puits Continental

Le Ministère des affaires municipales et de l'Habitation a approuvé les règlements le 3 mai 2022, conséquemment, ils entrent en vigueur à cette date.

Des copies des règlements sont disponibles à la mairie située au 2579, rue de l'Église, à Val-David, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau, ainsi que sur le site web de la Municipalité à l'adresse <http://www.valdavid.com/publications/>.

DONNÉ À VAL-DAVID, le 6 mai 2022

(Signé Carl Lebel)

---

Carl Lebel  
Greffier-trésorier adjoint